

7171 – Autres documents à caractère budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot et M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Touchet, Mme de Crémiers, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Laurent, Bouleau et Mme Flandry

Etait absente excusée : Mme Quaix

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Fromentin à M. Touchet

Mme Riby à Mme De Crémiers

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 27

Votants 29

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

Délibération n° 2020/29

OBJET : Affectation du résultat 2019 du budget annexe du transport à vocation sociale

Vu l'instruction comptable M43,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget principal de la Ville à la fin de l'exercice 2019 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2020 :

- **Résultat d'Exploitation** : excédent de 52 013,52 €
- **Résultat d'Investissement** : excédent de 128 113,85 €

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 3 juillet 2020,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- INSCRIT au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 128 113,85 €,
- AFFECTE au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 52 013,52 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 21 juillet 2020

Pour extrait conforme
à Gien, le 23 juillet 2020

Le Maire,
Francis Cammal

